



Ne pas diffuser avant

18 H 00

6 octobre 2020

EMBARGO

Les salaires versés au sein de Toulouse Métropole profitent largement aux territoires voisins

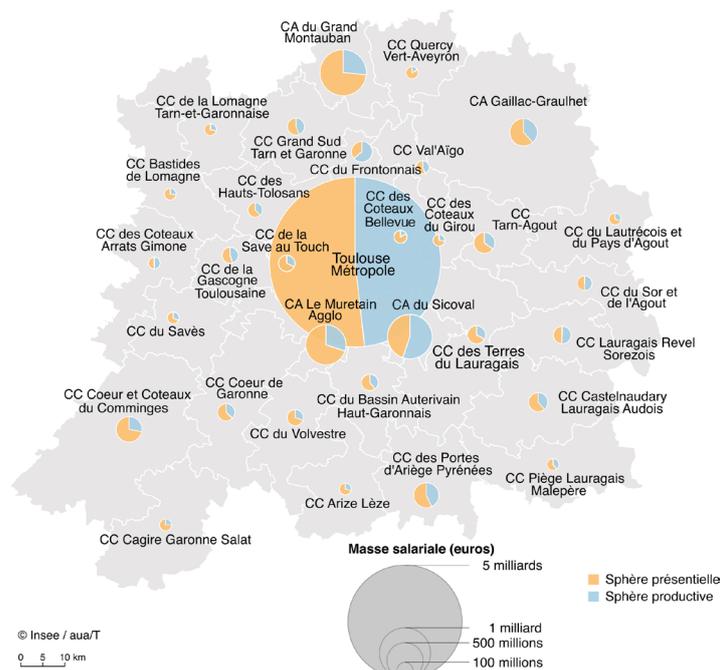
Comme d'autres grandes métropoles¹, Toulouse Métropole concentre la création de richesse. Les entreprises et les administrations de son territoire offrent des emplois qui génèrent une masse salariale importante, captée en partie par les actifs résidant ailleurs et qui viennent y travailler chaque jour. Ainsi, quelque 4,7 milliards d'euros de salaires sont versés à ces navetteurs des territoires voisins en 2015, soit 42 % de la masse salariale créée sur le territoire de Toulouse Métropole. Ces salaires tirent vers le haut les revenus des ménages vivant dans les intercommunalités environnantes. Toutefois, d'autres territoires viennent renforcer la portée économique de la métropole : les communautés d'agglomération de la banlieue sud, le Muretain Agglo et le Sicoval, distribuent aussi des masses salariales importantes. Le Sicoval se distingue cependant par un relatif équilibre des échanges avec Toulouse Métropole.

Axelle Bonzi, Séverine Pujol (Insee), Sylvain Alasset, Yoan Thyssier (auaT)

Alice est salariée dans une entreprise située dans une des communes de Toulouse Métropole mais vit à la campagne, dans la couronne périurbaine. Chaque mois, son salaire représente un transfert de revenu de la métropole vers cet autre territoire où elle effectue une grande partie de ses dépenses. Les entreprises, privées ou publiques, et les administrations, qui sont au cœur de la création de richesse, en redistribuent ainsi une partie sur un ensemble de territoires plus large. Par leurs activités, leurs emplois, leurs investissements, leurs contributions fiscales, les entreprises et administrations façonnent la vie économique des territoires sur lesquels elles sont implantées et sur lesquels elles rayonnent (encadré 1).

Les métropoles tendent à concentrer l'emploi et au-delà des salaires versés, la création de richesse (encadré 2). Celle de Toulouse ne déroge pas à ce constat. En 2015, Toulouse Métropole produit ainsi 69 % de la richesse dégagée dans l'ensemble qu'elle forme avec 31 autres intercommunalités (ou EPCI²)

1 À travers les salaires versés, la richesse se concentre dans l'unité urbaine toulousaine
Masse salariale générée par les établissements du territoire répartie par sphère (en %)



© Insee / aua/T
0 5 10 km

Lecture : en 2015, parmi les 11,2 milliards d'euros de salaires versés par les établissements situés dans Toulouse Métropole, un peu plus de la moitié relèvent d'emplois de la sphère présentielle.

Source : Insee, DADS 2015

¹ Dans cette étude, « métropole » s'entend au sens institutionnel du terme.

² Établissements publics de coopération intercommunale

situées dans un rayon d'une soixantaine de kilomètres autour d'elle. Or, elle n'accueille que 43 % de la population de cet ensemble. En ajoutant les communautés d'agglomération (CA) attenantes du Sicoval et du Muretain Agglo, qui sont les deux autres principales intercommunalités de l'agglomération toulousaine en matière économique, le poids de ce territoire élargi tutoie même les 80 % de l'ensemble de la richesse dégagée. Le cœur de l'agglomération toulousaine joue ainsi un rôle prépondérant qui tient à la densité et à la diversité de son tissu économique, avec notamment une présence importante d'activités productives particulièrement dynamiques et créatrices de richesse.

Cette création de richesse, pour concentrée qu'elle soit, profite aussi aux intercommunalités environnantes grâce aux salaires de leurs habitants qui, à l'instar d'Alice, vont travailler sur le territoire de Toulouse Métropole.

Les salaires toulousains irriguent les territoires voisins

Les navettes entre domicile et lieu de travail génèrent d'importants mouvements de salaires entre territoires. Toulouse Métropole est au cœur de la redistribution de richesse dans un vaste ensemble d'intercommunalités où les salaires constituent la principale source de revenu des ménages (figure 1).

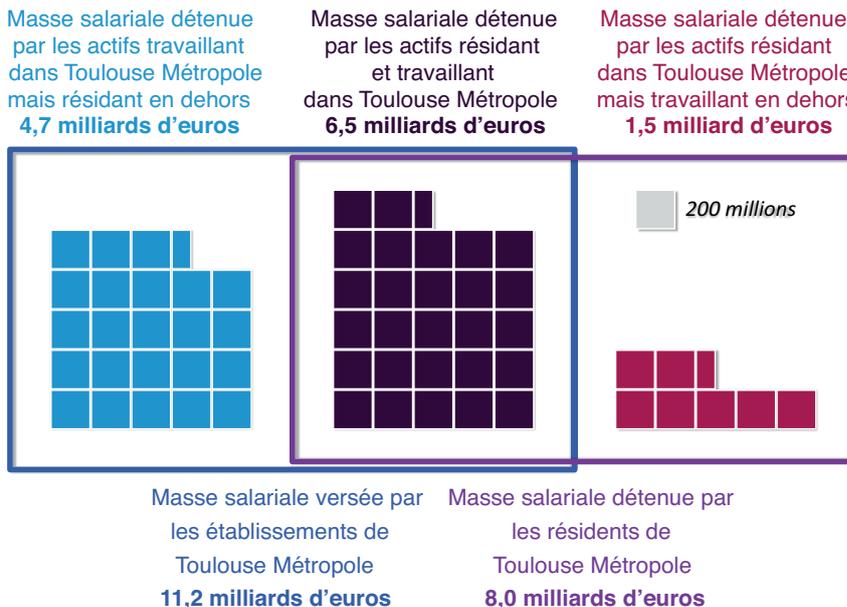
Les établissements de Toulouse Métropole ont versé 11,2 milliards d'euros de salaires en 2015, dont 4,7 milliards à des actifs qui n'habitent pas le territoire de la métropole (figure 2). Ainsi, 42 % de la masse salariale générée dans Toulouse Métropole est versée à des actifs qui résident ailleurs. Comparée à d'autres métropoles, cette part est élevée : les navetteurs qui viennent travailler dans la métropole de Lyon détiennent 38 % des salaires qu'elle génère, ceux de Bordeaux Métropole 35 % et ceux de la Métropole européenne de Lille 32 %.

Dans certaines intercommunalités limitrophes, notamment à l'ouest de l'agglomération, telles les communautés de communes (CC) de la Save au Touch et des Hauts-Tolosans, de nombreux habitants vont travailler sur le territoire de Toulouse Métropole. De ce fait, la métropole alimente très largement le revenu des ménages de ces territoires : elle contribue à 76 % de la masse salariale des résidents de ces deux EPCI.

Même si son influence diminue avec la distance, le rayonnement de la métropole régionale s'étend loin (figure 3). Toulouse Métropole concourt ainsi à alimenter la richesse des territoires situés aux franges de l'aire urbaine. Par exemple, près de la moitié de la masse salariale perçue par les habitants de la CC Tarn-Agout, dont le siège est à Lavaur, provient d'emplois localisés dans la métropole soit 103 millions d'euros en 2015. Malgré son éloignement, ce territoire bénéficie

2 4,7 milliards d'euros de salaires versés dans Toulouse Métropole et captés par des résidents extérieurs

Décomposition des mouvements de masse salariale



Lecture : 4,7 milliards d'euros de salaires sont détenus par des actifs travaillant dans Toulouse Métropole et résidant ailleurs. À l'inverse, 1,5 milliard d'euros de salaires sont détenus par des actifs résidant dans la métropole mais travaillant en dehors.

Source : Insee, DADS 2015

d'un accès privilégié à Toulouse grâce à la présence de l'autoroute (A68) et à une offre de mobilité ferroviaire suffisamment cadencée pour faciliter les déplacements quotidiens des navetteurs. De même, parmi les 387 millions d'euros détenus par les résidents de la CC des Terres du Lauragais localisée au sud-est de la métropole, plus de la moitié (200 millions) proviennent d'actifs qui travaillent dans Toulouse Métropole.

L'influence économique de Toulouse Métropole s'étend aussi à des pôles d'emplois plus éloignés et parfois importants. C'est le cas de la communauté d'agglomération du Grand Montauban qui bénéficie de 79 millions d'euros de salaires en provenance de la métropole, ou encore de la CC Cœur et Coteaux du Comminges (Saint-Gaudens), au sud de la Haute-Garonne, avec le transfert de 35 millions d'euros de salaires. Dans les deux cas, l'accès rapide par la route ou le rail favorise les navettes quotidiennes des salariés vers la métropole.

Les flux salariaux ne sont pas à sens unique : les salariés vivant au sein de Toulouse Métropole ramènent aussi des salaires d'autres territoires. La masse salariale perçue par ces actifs travaillant à l'extérieur de la métropole, qui représente 1,5 milliard d'euros, est cependant trois fois plus faible que celle captée par les navetteurs venant travailler dans Toulouse Métropole.

Les salaires des navetteurs tirent vers le haut le niveau de vie des ménages

Sur le territoire constitué par Toulouse Métropole et les intercommunalités environnantes, les salaires des navetteurs sont

plus élevés que ceux des salariés qui travaillent et vivent dans la même intercommunalité. La proportion d'actifs qui vont travailler dans une autre intercommunalité est considérable. Mis à part à Toulouse Métropole et dans les EPCI constitués autour des villes moyennes de Montauban, Saint-Gaudens et Pamiers, plus de la moitié des salaires des ménages proviennent d'emplois situés en dehors des intercommunalités où ils résident. Les salaires perçus par les salariés navetteurs tirent largement vers le haut les revenus salariaux de leurs territoires de résidence. Ainsi, le salaire horaire des actifs de la CA du Muretain qui travaillent en dehors de ce territoire est de 15 euros, contre 11 euros pour ceux qui travaillent sur place.

Ceci est vrai d'une manière générale, quel que soit l'EPCI de travail, mais c'est encore plus marqué lorsque les actifs partent travailler dans Toulouse Métropole. En reprenant l'exemple précédent, les habitants du Muretain travaillant dans la métropole gagnent en moyenne 16 euros de l'heure. De ce fait, ils tirent la moyenne des rémunérations des salariés du Muretain vers le haut. Un constat lié en partie au fait que Toulouse Métropole concentre l'offre d'emplois qualifiés et que les cadres sont plus mobiles que d'autres salariés, sur des distances généralement plus grandes. Toulouse Métropole se distingue aussi par l'importance et le niveau élevé des rémunérations de sa sphère productive (définitions), y compris lorsqu'on la compare aux autres grandes métropoles de province.

Au final, plus un territoire envoie ses habitants travailler dans Toulouse Métropole, plus les

3 L'influence de Toulouse Métropole diminue avec la distance

salaires de ses résidents sont élevés. C'est le cas des EPCI situés tout autour de Toulouse. Les habitants des communautés de communes de Coteaux Bellevue, des Coteaux du Girou, de la Save au Touch ou de la Gascogne Toulousaine, où plus de 60 % des salaires des résidents viennent de Toulouse Métropole, disposent ainsi d'un niveau de vie (*définitions*) particulièrement élevé : en 2015, la moitié des ménages dispose d'un revenu supérieur à 23 000 euros par unité de consommation (UC) contre 21 300 euros dans l'ensemble des 32 intercommunalités étudiées (*données complémentaires 1 de la version en ligne*).

Le Sicoval et le Muretain Agglo exportent aussi une masse salariale importante

Au sein de l'agglomération toulousaine, la portée économique du Sicoval et du Muretain Agglo vient renforcer celle de Toulouse Métropole. Les entreprises et administrations de ces deux communautés d'agglomération dégagent une richesse importante, qui profite aussi largement aux intercommunalités voisines.

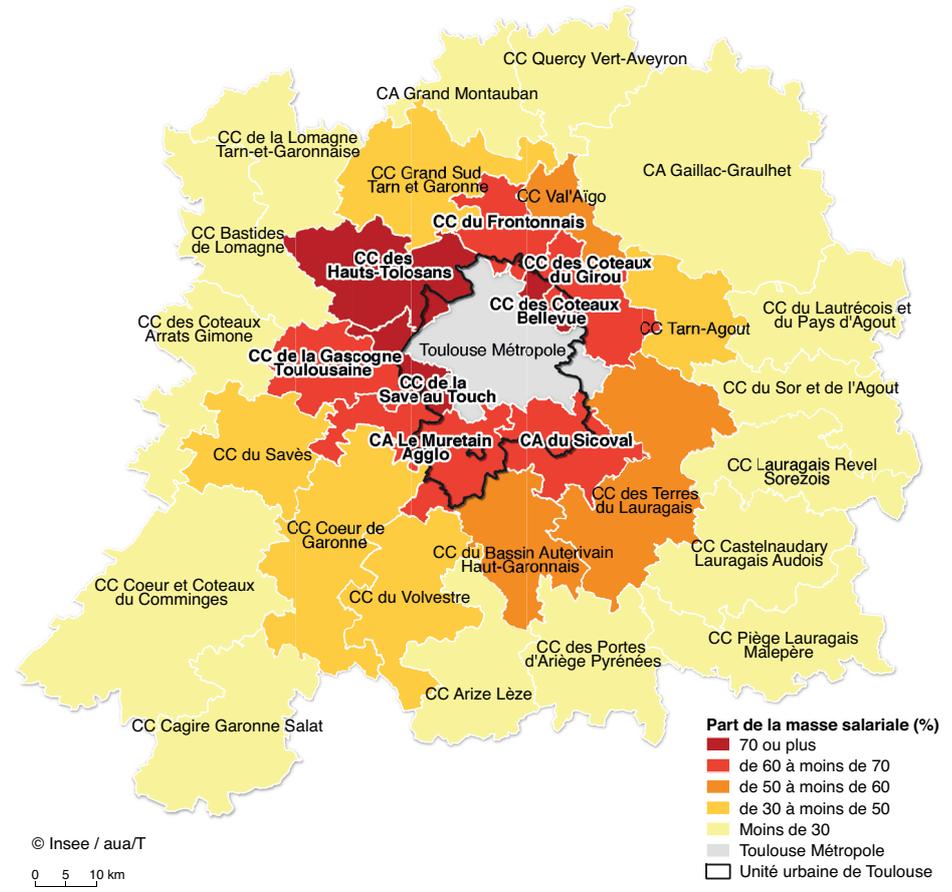
Le Sicoval en particulier entretient une relation préférentielle avec Toulouse Métropole. Ces deux intercommunalités présentent des profils d'emplois et d'actifs assez similaires (sphère productive, emplois qualifiés) et s'échangent d'importants flux salariaux. Cette situation est liée au pôle d'emplois important, notamment pour les emplois qualifiés, que représente Enova Labège-Toulouse (ex Labège-Innopole) dans la continuité territoriale des zones d'activités de Montaudran situées sur le territoire de Toulouse Métropole.

Parmi les 770 millions d'euros de salaires générés sur le territoire du Sicoval, les trois quarts sont versés à des navetteurs qui n'y résident pas. La moitié concerne alors des actifs vivant dans l'une des 37 communes de Toulouse Métropole. Le Sicoval est même le territoire qui contribue le plus aux salaires des navetteurs résidant dans la métropole : 309 millions d'euros de salaires circulent du Sicoval vers Toulouse Métropole en 2015 quand 566 millions font le chemin inverse.

Les entreprises et administrations du Sicoval génèrent des revenus qui bénéficient aussi aux ménages des EPCI voisins. Ainsi, par le biais des navetteurs, 50 millions d'euros transitent du Sicoval vers la CC des Terres du Lauragais (Villefranche-de-Lauragais), ce qui représente 13 % de la masse salariale détenue par les résidents de ce territoire. Les flux sont importants aussi vers la CA du Muretain Agglo (37 millions d'euros) et la CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais (13 millions).

Si le Muretain Agglo contribue aussi aux revenus des ménages des territoires voisins, ses échanges avec Toulouse Métropole sont moins équilibrés que ceux observés pour le Sicoval. Le Muretain Agglo bénéficie largement des salaires versés par les établissements de Toulouse Métropole (721 millions) : plus des trois quarts de la masse salariale perçue par ses habitants proviennent de

Part des salaires versés par des établissements de Toulouse Métropole dans l'ensemble des salaires des résidents



la métropole. Ce montant considérable est lié en partie aux zones commerciales et artisanales qui sont à cheval sur les deux territoires. À l'inverse, les établissements du Muretain reversent seulement 137 millions d'euros de salaires aux habitants de Toulouse Métropole. Peu d'actifs résidant dans la métropole viennent travailler sur ce territoire, caractérisé par un grand nombre d'emplois présents, notamment administratifs et commerciaux.

Le Muretain Agglo irrigue cependant fortement d'autres territoires, situés au sud et qui lui sont bien reliés par l'autoroute A64. Avec près de 35 millions d'euros de salaires distribués à chacune d'elles, le Muretain Agglo contribue ainsi à 15 % de la masse salariale des résidents de la CC du Volvestre (Carbonne), à 13 % de celle de Cœur de Garonne (Cazères) et à 12 % de celle du Bassin Auterivain Haut-Garonnais.

Au-delà de l'aire urbaine de Toulouse, les villes moyennes irriguent aussi leurs territoires voisins

La CA du Grand Montauban, qui concentre de nombreux établissements et des administrations, génère aussi une masse salariale importante, redistribuée pour une large part : sur les 831 millions de salaires versés en 2015, 400 millions le sont à des actifs résidant dans

des territoires situés à proximité (*figure 4 de la version en ligne*). La masse salariale créée est du même ordre de grandeur que celle du Sicoval, mais le profil des emplois est différent avec davantage d'emplois publics à Montauban du fait de la taille de la commune et de son statut de préfecture.

Comme pour la CA du Grand Montauban, les communautés de communes des Portes d'Ariège Pyrénées (autour de Pamiers), Cœur et Coteaux du Comminges et, à un niveau moindre, celle de Castelnaudary Lauragais Audois présentent toutes la particularité de moins dépendre de l'extérieur. Moins de la moitié des salaires des résidents provient d'emplois situés ailleurs. Mais ces espaces qui comptent plus d'emplois que d'actifs contribuent à la richesse des territoires voisins par le biais des salaires.

La CC des Portes d'Ariège Pyrénées redistribue ainsi 116 millions d'euros à des salariés qui n'y habitent pas, soit presque la moitié des salaires générés sur son territoire. Des chiffres assez voisins de ceux des communautés de communes Cœur et Coteaux du Comminges (107 millions) et de Castelnaudary Lauragais Audois (63 millions), qui redistribuent plus de 40 % des revenus salariaux générés sur leurs territoires. ■

Encadré 1

Les territoires face à l'enjeu de la création de richesse

Si le bien-être, la qualité de vie, la santé... s'inscrivent de manière croissante dans les politiques publiques, la notion de richesse dégagée demeure un facteur important car c'est elle qui conditionne bien souvent les projets de territoire. Elle l'est d'autant plus en ces temps de crise sanitaire où l'activité ralentie fait peser des menaces, à court et moyen terme, sur l'économie réelle.

La création de richesse est plurielle et le regard porté dans cette analyse ne constitue qu'une approche du sujet. Les salaires versés par les établissements du territoire constituent néanmoins une approche essentielle et structurante pour la plupart des territoires. Les prestations sociales, les pensions de retraite, les revenus patrimoniaux... les retombées de l'enseignement supérieur et de la recherche, les flux touristiques d'affaires et de loisirs, les manifestations culturelles, sportives et événementielles..., l'investissement public... représentent par ailleurs autant de leviers de développement et de richesse différents pour les territoires.

La durabilité de l'économie d'un territoire dépend de sa capacité à mixer et à diversifier l'ensemble de ces facteurs de développement.

Encadré 2

Toulouse Métropole : une création de richesse très productive

La richesse produite sur un territoire va bien au-delà des salaires versés¹. En 2015, l'activité de Toulouse Métropole génère 26,1 milliards d'euros de richesse dégagée. Parmi les cinq plus grandes métropoles de province, Toulouse Métropole se classe derrière celles de Lyon (41,1 milliards d'euros) et de Marseille (39,9 milliards d'euros), mais devance celles de Lille (25,3 milliards d'euros) et de Bordeaux (19,5 milliards).

L'interprétation de ces éléments doit tenir compte du périmètre de chacune des métropoles institutionnelles, de leur empreinte géographique et fonctionnelle sur les territoires qu'elles animent. Les périmètres en particulier sont très différents et ne correspondent pas forcément à l'agglomération urbaine au sens démographique du terme. Ainsi, les métropoles de Toulouse ou Bordeaux ne comprennent pas toutes les communes de leur agglomération, quand d'autres, comme Lille et surtout Marseille, ont un périmètre plus vaste. Toulouse Métropole compte 37 communes, contre 73 communes pour l'ensemble de l'agglomération. Deux autres intercommunalités comprennent une large partie de la banlieue toulousaine : la communauté d'agglomération du Muretain Agglo et celle du Sicoval, qui génèrent à elles deux 3,2 milliards d'euros de richesse dégagée.

Malgré ces différences, Toulouse Métropole se caractérise plus que toutes les autres par sa spécificité productive. En effet, la sphère productive y représente 60 % de la richesse créée, contre 57 % pour Lyon et seulement 49 % dans les métropoles de Marseille ou de Lille.

¹ La richesse dégagée permet d'évaluer de façon relative l'importance de l'activité économique d'un secteur ou d'une zone. Elle est issue de la valeur ajoutée et est à considérer comme une estimation du poids de l'activité économique, offrant une vision complémentaire à celle donnée par l'emploi. Lorsque l'entreprise est non-marchande, la richesse dégagée est assimilée aux rémunérations versées. Lorsque l'entreprise possède plusieurs établissements, sa richesse dégagée est ventilée au prorata des masses salariales versées pour estimer la richesse d'un établissement.

C

 Champ et définitions

L'étude porte sur le **champ géographique** de Toulouse Métropole et d'un ensemble de 32 autres intercommunalités (ou EPCI) situées dans un rayon d'une soixantaine de kilomètres autour d'elle, dont les deux communautés d'agglomération situées en grande partie dans la banlieue de Toulouse (Muretain et Sicoval), mais aussi celles du Grand Montauban ou de Gaillac-Graulhet.

Les **intercommunalités** ou **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». On parle de territoires de « projet », animés par une gouvernance politique, dont le périmètre ne coïncide pas nécessairement avec des territoires « vécus ». Cet élément est à considérer comme une limite, parfois, dans l'interprétation des résultats statistiques. Les intercommunalités évoquées ici sont les communautés de communes, les communautés d'agglomération et la métropole de Toulouse.

La notion d'**agglomération** employée dans cette étude est celle communément admise de

l'**unité urbaine** (2010) : un ensemble urbain continûment bâti d'au moins 2 000 habitants. Une agglomération est composée d'une ville-centre (par exemple la commune de Toulouse) et de sa banlieue, qui comprend de nombreuses communes dans ce cas. Ce terme ne désigne pas la communauté d'agglomération ou la métropole au sens institutionnel du terme (cf. ci-dessus). Une unité urbaine est entourée d'une couronne périurbaine, ensemble de communes sous son influence en matière d'emplois, le tout formant l'**aire urbaine**.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage, rapporté au nombre d'unités de consommation (UC) pour tenir compte des économies d'échelle réalisées dans les ménages et permettre ainsi la comparaison entre ménages et territoires différents. Le nombre d'UC est calculé selon l'échelle

d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 : ainsi, un revenu de 1 500 euros pour une personne seule équivaut à un revenu de 2 700 euros pour un couple avec un jeune enfant.

La **masse salariale** est le cumul des rémunérations nettes des salariés. Les rémunérations correspondent aux salaires et primes des salariés au cours de l'année d'exercice.

Les **activités présentes** sont celles mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les **activités productives** sont celles qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services utilisées par ces mêmes activités productives. Par exemple, la fabrication et la vente de pain, l'activité des enseignants sont des activités présentes. La construction aéronautique mais aussi les services qui y sont liés sont des activités productives.

P

 Pour en savoir plus

- « Toulouse, Montpellier, Perpignan, Nîmes : des schémas de déplacements domicile-travail différents d'une agglomération à l'autre », *Insee Analyses Occitanie* n° 89, décembre 2019
- « L'inégale répartition des emplois et des actifs génère de nombreux déplacements entre EPCI », *Insee Analyses Occitanie* n° 77, septembre 2019
- « Des liens économiques entre les territoires grâce aux salaires versés », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 63, septembre 2018
- « Métropole de Lyon : le tiers des salaires sont versés à des actifs qui n'y résident pas », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 36, mars 2017



Insee Occitanie
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 TOULOUSE Cedex 4

Directrice de la publication :
Caroline JAMET

Rédactrice en chef :
Michèle EVEN

Mise en page et impression :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2492-1629 (version imprimée)
ISSN : 2493-4178 (version en ligne)

© Insee 2020